

RESSOURCES BOREALES

Décembre 2013
Volume 3 N° 2

Bulletin d'information de la Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean



Dans ce numéro :

- 01** Mot du directeur général
- 02** Bilan de la nouvelle approche dans les travaux sylvicoles non commerciaux
- 03** Étude sur le rendement des plantations
- 04** Étude sur la résilience de la forêt boréale
- 05** Cinq questions utiles sur la forêt régionale
- 07** L'imagerie au service de la planification des interventions forestières
- 09** Bilan partiel des ventes du Bureau de mise en marché des bois
- 10** Programme de développement régional et forestier
- 10** Mentions :
 - Participation du public à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec
 - Tirage des baux de villégiature

Mot du directeur général

Alain Thibeault, B.A.A.

La Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean du ministère des Ressources naturelles (MRN) demeure proactive afin d'informer ses partenaires et clients des enjeux et dossiers liés aux ressources naturelles. Pour ce faire, nous publions ce bulletin deux fois par année ainsi que notre rapport annuel. Nous espérons que ces deux outils vous permettent de mieux connaître nos réalisations ainsi que la passion qui nous anime.

Le premier octobre, le départ de nos collègues de la faune vers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) s'est concrétisé.

Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur contribution des dernières années au Secteur des opérations régionales et à l'atteinte des objectifs du MRN.

Fort heureusement, la complémentarité des missions du MRN et du MDDEFP nous amènera à poursuivre l'excellente collaboration que nous avons su établir ensemble au cours des dernières années.

Dans un même ordre d'idées, je tiens à rassurer nos partenaires fauniques sur le fait que nous continuons de tenir compte des éléments fauniques qui doivent être intégrés dans les différentes planifications qui relèvent du MRN.

D'ailleurs, bien que dorénavant notre bulletin sera axé sur les ressources naturelles relevant de notre compétence (Forêt, Énergie, Mines et Territoire), nous continuerons de vous inclure dans notre liste de partenaires afin de vous en tenir informés.

En terminant, je tiens à souligner la tenue du Rendez-vous national de la forêt québécoise les 21 et 22 novembre derniers à Saint-

Félicien. Le Rendez-vous a été un franc succès et a permis d'aborder trois axes de discussion :

- Adapter notre sylviculture afin d'optimiser le potentiel de nos forêts;
- Transformer l'industrie et développer les filières à fort potentiel;
- Unir nos forces pour assurer l'avenir de la filière bois.

Des résultats concrets ont été mis de l'avant, notamment un cadre financier global de 675 M\$ sur trois ans comprenant la mise en place de trois chantiers d'importance avec des échéances en 2014 :

- Chantier sur la production des bois, sous la présidence de M. Robert Beauregard;
- Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée, sous la présidence de M. Michel Belley;
- Chantier sur l'amélioration à apporter à la mise en œuvre du régime forestier, sous la présidence de Mme Paule Têtu.

De plus, d'autres comités déjà existants poursuivront leurs travaux et un comité directeur, sous la présidence de M. Denis Trottier, assurera un suivi des engagements du sommet.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site : rendezvousdelaforet.gouv.qc.ca

Sur ce, je vous souhaite une bonne lecture!

Ressources
naturelles

Québec





Travaux sylvicoles non commerciaux Bilan de la nouvelle approche

Jean Chouinard, coordonnateur régional en gestion contractuelle des travaux sylvicoles non commerciaux

L'année 2013 marquait l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier. Le ministère des ressources naturelles (MRN) est devenu responsable de la planification des activités forestières et de l'exécution des travaux sylvicoles non commerciaux. Pour ce faire, le Ministère a confié à Rexforêt le mandat de réaliser les travaux sylvicoles non commerciaux par l'entremise des entreprises sylvicoles sur le territoire. Avant avril 2013, ces travaux étaient gérés par les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

Deux nouvelles modalités

Le nouveau régime implique deux nouvelles modalités pour la réalisation des travaux sylvicoles non commerciaux.

1. Ententes de réalisation des travaux sylvicoles non commerciaux et de travaux techniques

La première est la signature d'ententes de réalisation des travaux sylvicoles non commerciaux (ERTS) et de réalisation de travaux techniques forestiers (ETTF). D'une durée de cinq ans, ces ententes renouvelables sont conclues entre Rexforêt et les entreprises sylvicoles. Ainsi, la majorité des travaux sont réalisés par attribution directe en suivant la part de marché qui était historiquement détenue par les entreprises sylvicoles admissibles et les budgets annuels disponibles. Actuellement, la région compte :

- 27 ententes signées;
- plus de 150 contrats annuels d'exécution en attribution directe à des entreprises sylvicoles concernées en 2013-2014.

2. Appels d'offre publique

La seconde modalité est la mise en place d'un processus d'appels d'offre publique (AOP) auquel peuvent prendre part toutes les entreprises sylvicoles certifiées avec la norme PRATIQUE DE GESTION DES ENTREPRISES SYLVICOLES (PGES) du

bureau de normalisation du Québec. Chaque année, il revient au ministre de déterminer quelle sera la part des travaux sylvicoles qui sera offerte en appels d'offre publique.

En 2013-2014, le Ministère a limité à 10 % la portion de budget consacrée aux travaux sylvicoles à allouer en AOP. Ce processus permet notamment de connaître la valeur des traitements sur le marché libre et permettra d'ajuster la valeur des travaux pour les ententes de réalisation (ERTS).

Une enveloppe stable

L'enveloppe budgétaire totale consacrée aux travaux sylvicoles en 2013-2014 est sensiblement la même que celle de l'an dernier. Cependant, le Ministère a dû assumer la part de l'entretien du réseau routier qui était autrefois financée par les compagnies forestières pour les travaux sylvicoles non commerciaux.

Pour la saison 2013-2014, le budget investi en travaux était de plus de 49 M\$ au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ce montant inclut :

- la réalisation des inventaires avant traitement;
- l'exécution et le suivi des travaux sylvicoles;
- le transport des plants;
- l'entretien des chemins d'accès aux travaux sylvicoles;
- l'indexation des taux des travaux sylvicoles.

Pour l'exercice 2013-2014 et les suivants, une priorité est accordée aux travaux de préparation de terrain et de reboisement

afin d'assurer la mise en terre de tous les plants produits en pépinière.

En effet, il est important de maintenir la stratégie de reboisement régionale et de veiller à produire des plants de qualité. Ces deux facteurs sont essentiels au maintien de la possibilité forestière de récolte des bois et, conséquemment, à la vitalité de l'industrie qui en dépend.

Baisse dans le débroussaillage

Conformément à la planification stratégique des plans d'aménagement forestier intégrés tactiques 2013-2018, on dénote une baisse du volume des travaux dans la famille du débroussaillage. Cette diminution est notamment attribuable à :

- l'implantation de l'aménagement écosystémique qui imite davantage la dynamique naturelle des forêts;
- l'augmentation des coupes partielles en forêt résineuse;
- la mise en place d'aires protégées;
- la présence de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Toutefois, cette baisse a été partiellement compensée par un transfert vers des travaux de reboisement pour certaines entreprises spécialisées en débroussaillage.

Une période d'adaptation pour tous

La mise en place d'une grande réforme telle que le nouveau régime forestier entraîne nécessairement de l'adaptation. À cet effet, toutes les parties concernées ont contribué à ce que la transition soit efficace, et continuent de le faire. Un des plus gros défis demeure l'adaptation de la main-d'œuvre en aménagement forestier aux nouveaux types de travaux à exécuter. Les entreprises sylvicoles devront également faire une gestion serrée de leur personnel pour consolider les emplois en milieu forestier.



Étude sur le rendement des plantations en forêt boréale au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Mélanie Bouchard, biologiste, direction de l'Expertise

Depuis 2010, des employés du Ministère en région ont entrepris de dresser un inventaire de plantations d'épinette noire et de pin gris en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Ce projet a vu le jour afin de combler un besoin en information sur le rendement des plantations âgées de plus de 19 ans dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La plantation, une alliée à la productivité

Un aménagement forestier mené de façon durable dépend en grande partie de la qualité de la régénération forestière à la suite d'une coupe ou d'un feu. À cet effet, la plantation représente l'un des meilleurs moyens pour augmenter de façon importante la productivité de nos forêts.

Jusqu'à ce jour, les aménagistes forestiers détenaient peu de données sur la croissance des arbres plantés dans notre région pour les aider à prévoir la production et à planifier l'approvisionnement en bois.

Dans cette optique, l'obtention de connaissances sur le rendement des plantations en forêt boréale constitue un axe de recherche important. Il est notamment essentiel de prévoir la productivité à long terme des plantations et d'en connaître les effets sur la possibilité forestière.



Brosser un tableau du rendement

L'étude visait donc la poursuite de trois objectifs essentiels :

- Brosser le tableau du rendement actuel et futur d'une plantation;
- Acquérir des données régionales sur le rendement des plantations;

- Alimenter la réflexion sur les paramètres de sélection de futures aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL).

Objectifs atteints

Grâce aux données récoltées, nous sommes désormais en mesure de présenter le bilan suivant pour l'épinette noire :

Le rendement projeté de nos meilleures plantations atteindra la barre de 200 m³/ha dans la pessière et de 240 m³/ha dans la sapinière à 60 ans.

À l'aide de ces résultats, nous pouvons maintenant évaluer les rendements des plantations de la région. De plus, cette recherche a aussi permis de documenter l'effet de certains facteurs environnementaux sur la variation de la qualité des différentes stations échantillonnées.

Des conditions gagnantes

À la lumière de ces résultats positifs, nous pouvons affirmer que les plantations sont un outil à privilégier pour atteindre les cibles en AIPL. Toutefois, l'atteinte des objectifs de rendement exige le respect de toutes les étapes des traitements sylvicoles. Autrement dit, l'exécution d'un travail de bonne qualité se répercutera de façon positive sur le rendement et sur les possibilités forestières. En somme, un plan de reboisement bien conçu sera un investissement rentable et garant de succès à long terme.



Une forêt qui peut « s'ouvrir » naturellement

Damien Côté, biologiste, Direction des affaires régionales

Les résultats d'une étude menée en collaboration avec la direction générale du MRN au Saguenay-Lac-Saint-Jean (DGR-02) ont démontré qu'une succession de perturbations naturelles peut altérer de façon permanente le couvert forestier de la forêt boréale. Par exemple, après une séquence de perturbations (feu + feu, TBE + feu), il arrive que la régénération naturelle soit insuffisante pour reconstituer le couvert forestier. Il peut donc être opportun de lui donner un coup de main. La DGR-02 a jugé bon de vous offrir un aperçu des résultats de l'étude.



Forêt ouverte à la suite de perturbations naturelles

CRÉDIT PHOTO : DAMIEN CÔTÉ

Réalisée en collaboration avec des chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'étude a permis de poser la question suivante :

Est-ce que la forêt boréale fermée résiste à une succession de perturbations naturelles?

Régression naturelle des forêts fermées d'épinette noire

Au cours des dernières années, plusieurs études ont démontré, par des moyens indirects, le remplacement des forêts fermées d'épinette noire par des milieux ouverts sous l'effet des perturbations naturelles. Le sol de ces forêts est d'ailleurs tapissé de lichens ou de mousses. Il faut noter que le phénomène inverse, soit la

fermeture naturelle d'une forêt ouverte, n'a pas été documenté à ce jour.

Trois cohortes semblables

Ce phénomène, dit de régression, a été démontré quantitativement à l'aide de trois cohortes d'épinettes noires qui ont poussé sur un même site. Ce site a été affecté par deux incendies de forêt au cours du 20^e siècle (1920 et 1995).

Résultats

Les résultats montrent une régression marquée du couvert forestier sous l'effet des feux. En effet, le coefficient de distribution (le nombre d'arbres par unité de surface) est passé de 43,5 % pour la cohorte 1 (avant 1920) à 25,6 % pour la cohorte 2 (1920-1995) puis à 11,5 % pour la cohorte 3 (après 1995).

Un coup de pouce parfois nécessaire

Les conclusions tirées de cette étude s'avèrent importantes, puisqu'elles quantifient l'effet de perturbations naturelles sur le couvert forestier. L'intervention humaine pourrait permettre

de contrer ce phénomène d'ouverture ou d'en limiter les effets. Ainsi, il est parfois nécessaire d'intervenir pour « refermer » la forêt et recréer de la possibilité forestière.

Ces résultats ont récemment été publiés dans la revue scientifique *Journal of Vegetation Science*.

À venir sur le même thème : Les perturbations naturelles (feu) affectent-elles la fertilité du site? La remise en production de ces sites est-elle envisageable? Des résultats des travaux menés par l'équipe mentionnée plus haut seront bientôt publiés dans des revues scientifiques. Nous en ferons mention dans un prochain numéro du bulletin Ressources boréales.



Cinq questions utiles sur la forêt régionale

Catherine Thibeault, responsable des communications
Daniel Villemure, ing. forestier, Direction de l'expertise



1. L'humain est-il le seul responsable des perturbations qui affectent la forêt boréale?

R - Non. Les feux, les insectes et les chablis engendrent de grandes perturbations sur le couvert forestier.

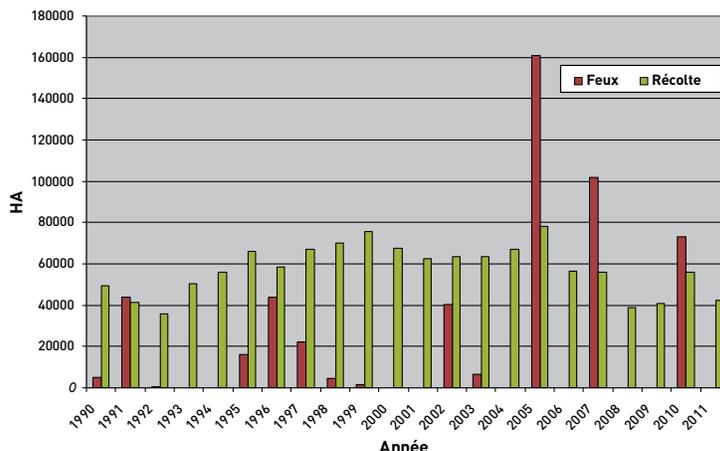
Par exemple, le tableau ci-contre compare les superficies de forêts brûlées avec les superficies récoltées au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Au cours des 20 dernières années, nous avons récolté environ 1,2 million ha pour 500 000 ha de forêts productives brûlées*.

Les lois et règlements nous obligent à assurer la régénération des secteurs récoltés, ce qui n'est pas le cas des secteurs perturbés par des causes naturelles. Ainsi, la régénération après la coupe est assurée, contrairement à celle qui suit un feu.

* À noter que la superficie totale affectée par les feux couvre beaucoup plus que les forêts productives pour cette période.

Estimation des superficies de forêts productives brûlées et récoltées au Saguenay-Lac-Saint-Jean



Estimation produite à partir des meilleures données disponibles en 2013.

2. Est-ce que couper des arbres engendre de la déforestation?

R - Non et oui. Cela dépend de l'usage qui sera fait du secteur récolté. Si l'objectif de la coupe d'arbres est d'établir un centre commercial à cet emplacement, une autoroute ou un nouveau quartier résidentiel, alors oui, il s'agit bien là de déforestation. Toutefois, cette situation représente un infime pourcentage de la coupe de bois réalisée, puisque la majeure partie sert à l'aménagement forestier.

De plus, les interventions de récolte annuelle ne touchent qu'à 1% de la superficie productive forestière régionale.

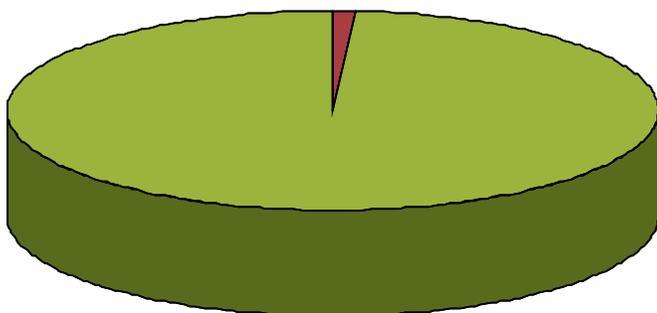
La réponse est donc non, dans le cas de l'aménagement forestier et oui si la forêt change d'usage, tel que le démontrent l'équation et la BD suivantes :



Illustration accessible sur Internet sur le changement d'usage d'une forêt



[Traduction libre. Source : Parkour, 2013]



■ Superficie récoltée annuellement ■ Superficie forestière



Cinq questions utiles sur la forêt régionale

Catherine Thibeault, responsable des communications
Daniel Villemure, ing. forestier, Direction de l'expertise



3. Des mètres cubes, ça ne me dit rien! J'aimerais plutôt savoir combien d'arbres on récolte dans une année.

R – En 2012-2013, la Direction générale du MRN au Saguenay-Lac-Saint-Jean (DGR-02) estime qu'environ 51 millions d'arbres ont été récoltés dans la région (sur la base du volume total récolté et de la dimension moyenne des arbres).

Au cours de la même année, nous avons planté plus de 60 millions d'arbres (sur 20 à 25 % des superficies récoltées).

4. Est-ce que l'on reboise systématiquement après la récolte?

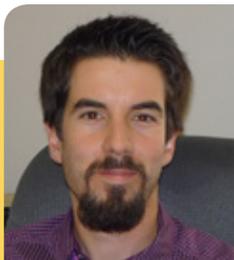
R – Non, car dans la région, la régénération se fait naturellement après la récolte dans 75 à 80% des cas (approx. 34 millions d'arbres selon les années), le reste étant comblé par le reboisement. De plus, des efforts ponctuels de reboisement sont aussi consacrés sur des superficies non récoltées, telles que des zones brûlées.

Par l'entremise des entreprises forestières, la DGR-02 a mis en terre plus d'un milliard d'arbres depuis 25 ans.

5. Une forêt récoltée n'est-elle pas moins belle qu'une forêt naturelle?

R – Tel que l'illustrent les photos suivantes, une forêt fraîchement récoltée, c'est moins beau qu'une forêt mature. Toutefois, lorsque la régénération devient visible, il s'avère parfois difficile de croire qu'une forêt a déjà été coupée. Comme votre jardin paraît bien vide à l'automne, la forêt récoltée redevient belle dès que les tiges repoussent.



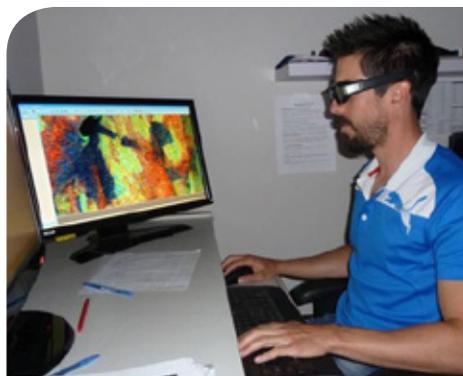


La planification des interventions forestières à l'ère du virtuel

Guillaume Tremblay-Boulet, ing. f., aménagiste affecté à la planification opérationnelle

La Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean (DGR) utilise désormais des technologies de pointe pour planifier ses interventions forestières. Pour ce faire, les employés ont dû se perfectionner notamment en matière de photointerprétation et de télédétection par laser, ce qui les a amenés à développer de nouveaux outils et applications propres à l'aménagement forestier. Ces innovations permettent à la fois d'affiner nos connaissances sur l'état de la forêt, d'augmenter notre efficacité et de réduire nos coûts d'exploitation, notamment ceux se rapportant aux inventaires. Ainsi, nos équipes couvrent plus de territoire tout en réduisant les déplacements.

Photointerprétation 3D



En premier lieu, la DGR a développé une expertise en matière de photointerprétation 3D, c'est-à-dire la visualisation de photos aériennes numériques en trois dimensions. Cette technique offre une aide appréciable notamment avec les jeunes peuplements. En effet, les arbres dont la hauteur est inférieure à 7 mètres sont difficiles à caractériser sans les connaissances développées par nos interprètes. Ainsi, les images 3D captées à partir d'un avion leur fournissent plusieurs informations précieuses :

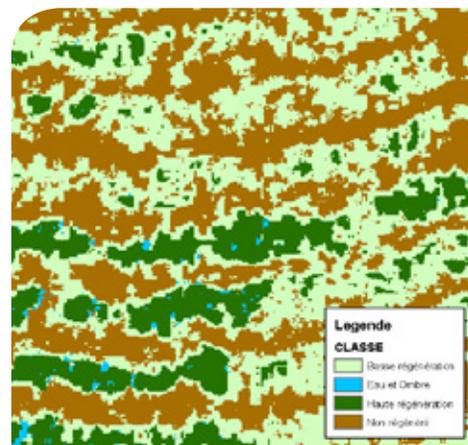
- les essences et leurs caractéristiques,
- la présence d'espèces indicatrices,
- la topographie,
- la richesse du site, etc.

La photointerprétation 3D a été utilisée entre autres pour les travaux de dégagement, d'éclaircie précommerciale et de nettoyage. Elle aide désormais nos interprètes à poser un diagnostic précis sur les secteurs qui nécessitent une telle intervention. Une part importante des secteurs offerts en appels d'offres ou sujets à des ententes de réalisation ont été définis de cette façon. Cette expérience s'est avérée très fructueuse puisque, pour les appels d'offres, plus de 90 % des secteurs soumis aux entrepreneurs ont été retenus. Ainsi, la reconnaissance préalable sur le terrain n'est plus nécessaire, ce qui permet de faire gagner considérablement de temps tant au Ministère qu'aux entrepreneurs.

La photointerprétation 3D est aussi utile pour le suivi après récolte. En effet, puisque les coupes sont systématiquement photographiées, le même processus a été appliqué pour l'élaboration des prescriptions de préparation de terrain. On y regarde entre autres la présence de régénération naturelle et de contraintes opérationnelles sur le terrain telles que des milieux humides, des pentes, etc.

Classification assistée par ordinateur

Une autre méthode élaborée par nos équipes est celle de la classification assistée à partir de photos aériennes numériques. Dans ces images, chaque pixel correspond à un carré de 30 cm ou moins et présente la signature spectrale propre aux divers éléments sur le terrain. Ainsi, un bon interprète saura distinguer à l'écran un pixel montrant de la régénération d'un autre illustrant du sol ou des débris. L'interprète «entraîne» ainsi l'ordinateur à les identifier. Ensuite, le programme applique un traitement et distribue les pixels dans chacune des catégories.



Cette méthode facilite le suivi de la régénération après coupe. Ainsi, les résultats montrent en un coup d'œil la répartition et l'importance de la régénération. Cet outil a été utilisé entre autres dans l'élaboration des prescriptions de préparation de terrain. Cette technique est encore appelée à être améliorée, notamment pour en augmenter la précision et mieux faire ressortir les différentes essences.

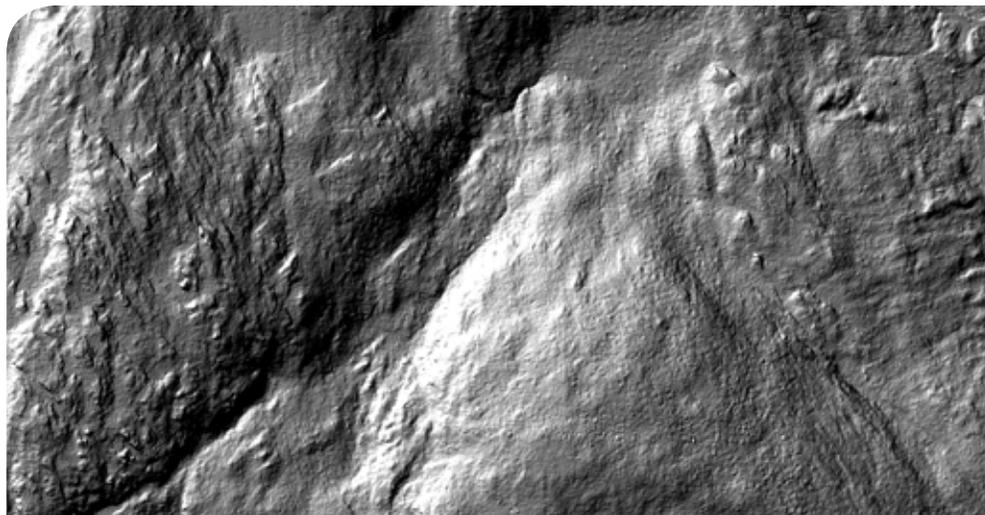


La planification des interventions forestières à l'ère du virtuel

Guillaume Tremblay-Boulet, ing. f., aménagiste affecté à la planification opérationnelle

« Scanner » le sol avec un laser

Une autre technique, le LIDAR, vient compléter notre boîte à outils technologiques. Issu de l'expression Light Detection And Ranging, le LIDAR agit à la manière d'un scanner. Un appareil laser est utilisé pour balayer le sol, généralement à partir d'un avion. La mesure des signaux de retour permettra de produire une multitude de points localisés dans l'espace. Cette technique permet de déterminer de façon très précise la forme du terrain et des éléments qui s'y trouvent. Elle est utilisée dans la planification de la récolte pour connaître les densités de tiges, les hauteurs et les volumes ou pour générer des modèles numériques de terrain (planification des chemins).



À l'avant-garde

Tous ces outils et ces technologies sont de plus en plus utilisés pour l'aménagement et permettent de faire une planification opérationnelle plus précise et moins coûteuse, et ce, quelques années à l'avance. En plus de contribuer à l'élaboration des

prescriptions, ils servent aussi dans le cadre des suivis forestiers et pour l'identification des aires d'intensification de la production ligneuse. Les résultats qu'ils génèrent alimentent plusieurs de nos décisions et ont facilité la transition vers le nouveau

régime forestier. La Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean peut affirmer qu'elle est un précurseur en la matière.

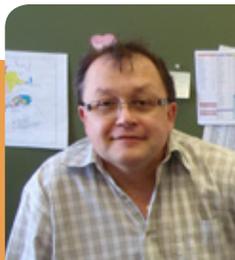


CRÉDIT PHOTO : STUDIO JACOB

La première ministre en témoinne

Le 20 septembre dernier, la première ministre du Québec était de passage au salon Démo forêt 2000 de Dolbeau. Sur place, Mme Marois a visité quelques kiosques d'exposition, dont celui du ministère des Ressources naturelles. On la voit ici qui teste nos outils de planification 3D en ma compagnie et celle de M. Dave Munger de l'Unité de gestion des ressources naturelles de Rivière-Pérignonka.

À la suite de cette rencontre, Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, nous a invités à faire la démonstration de nos outils technologiques lors du Rendez-vous national sur la forêt québécoise qui s'est tenu les 21 et 22 novembre derniers à Saint-Félicien.



Le Bureau de mise en marché des bois

Bilan partiel de l'année de fonctionnement 2013

Mario Dubé, ingénieur forestier, direction des Affaires régionales

Le 14 janvier 2011, le ministère des Ressources naturelles annonçait officiellement la création du premier Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Son mandat principal est de mettre en vente annuellement, sur le marché libre, 25 % du bois disponible sur les terres publiques dans chacune des régions du Québec. Les objectifs qu'il vise sont :

- améliorer l'accès aux bois des forêts de l'État;
- favoriser l'efficacité, l'innovation et la compétitivité des entreprises;
- favoriser une meilleure utilisation de la ressource;
- obtenir une tarification équitable des bois sous garantie;
- améliorer la position du Québec dans le dossier de la taxe américaine sur le bois d'œuvre.

En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), L.R.Q., c. A-18.1, 2010, c. 3, articles 119 à 126, toute personne ou entreprise peut acheter des bois des forêts de l'État en participant aux ventes aux enchères du BMMB.

Ventes aux enchères (marché libre)

Pour vendre des bois des forêts de l'État sur un marché libre, le BMMB a retenu comme processus les enchères fermées au premier prix. Les enchérisseurs doivent donc soumettre leur mise de façon confidentielle (enchère fermée) avant la fin de la période d'appel d'offres. Celui qui a soumis la mise la plus élevée (au premier prix) l'emporte. Le BMMB procède aux ventes de bois par vague, c'est-à-dire que plusieurs secteurs sont offerts simultanément dans l'ensemble du Québec. Un minimum de trois vagues de ventes est fait annuellement. Pour obtenir des précisions supplémentaires, consultez le site suivant : <https://bmmb.gouv.qc.ca/>.



Registre des enchérisseurs

Toute personne ou entreprise qui souhaite participer aux ventes doit s'inscrire au Registre du BMMB et répondre à des critères d'admissibilité. L'inscription se fait électroniquement sur le site Internet du BMMB à l'adresse suivante : <https://bmmb.gouv.qc.ca/Auction/Member/Register>.

Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le BMMB procède à la vente de bois par appel d'offres public, c'est-à-dire qu'un avis est publié sur son site Internet informant le public qu'il vend une certaine quantité de bois. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean correspond à ce que le BMMB appelle la « division territoriale Centre-Nord ».

Bilan prometteur

Le dernier processus de mise en vente pour ce territoire a pris fin le 5 juin 2013.

Au total, 95,9 % des volumes mis aux enchères (18 des 20 secteurs de vente proposés) ont été achetés pour un volume total de 878 200 m³. Le coût moyen des bois vendus est de 11,31 \$/m³, alors que le prix moyen estimé était de 9,39 \$/m³.

Le 28 octobre dernier avaient lieu les dernières mises en vente de volumes qui totalisent plus de deux millions de mètres cubes pour notre région. À partir de cette date, les personnes ou les entreprises intéressées pouvaient consulter la section « Ventes » du site Internet du BMMB pour obtenir plus de détails sur les 27 secteurs du territoire Centre-Nord mis en vente. La date de fin de la présentation des soumissions pour l'achat des bois était le 4 décembre 2013 à 16h.

Mise en place du marché libre des bois

Comme nous pouvons le constater, le programme de mise en place du marché libre des bois est bien implanté et devrait contribuer à ce que les Québécois perçoivent de leurs forêts des redevances optimales.



Programme de développement régional et forestier

Daniel Tremblay, directeur des Affaires régionales

En juillet 2013, la ministre des Ressources naturelles annonçait la mise en place du PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER (PDRF) pour la période 2013 à 2015. Ce programme d'aide financière remplace le PROGRAMME DE L'APPROCHE INTÉGRÉE ET RÉGIONALISÉE (PAIR) et le PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER VOLET II.

Ce programme est doté d'une enveloppe annuelle de 23 millions de dollars et la gestion en est confiée aux conférences régionales des élus.

Pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'enveloppe 2013-2014 s'élève à 3 393 432 \$.

Le programme poursuit deux objectifs :

1. Contribuer à la tenue d'activités de concertation régionales

Ce volet favorise les partenariats régionaux. Les activités régionales de concertation continueront d'être appuyées financièrement, notamment :

- la coordination des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);
- les consultations publiques;
- la coordination des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

2. Permettre la réalisation de projets de développement régionaux

Trois catégories de projets sont admissibles :

- les projets de mise en valeur de la matière ligneuse et des produits forestiers non ligneux;
- les projets récréotouristiques structurants en milieu forestier;
- les projets de gestion intégrée des ressources (forêt, faune et territoire).

Chaque MRC de la région dispose d'une enveloppe réservée.

Pour plus d'information, communiquez avec M. Aldé Gauthier, ing. f., conseiller en développement à la Conférence régionale des élus.

Téléphone : 418 547-2102, poste 228

Télécopieur : 418 547-2565

Courriel : alde.gauthier@lacre.ca



CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC

De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec

Des séances publiques de consultations ont été menées dans tout le Québec pour aller à la rencontre des citoyens et des entreprises. Au terme de ces **six semaines** de consultations, le Ministère dénombre :

- **47 séances publiques** de consultations;
- **15 régions administratives** visitées;
- près de **300 intervenants** ayant présenté leur mémoire (58 citoyens, 65 entreprises, 31 institutions et 145 groupes);

- environ **160 mémoires supplémentaires** transmis à la Commission;
- plus de **240 commentaires** compilés sur le forum en ligne;
- **14 guides de réflexion** remplis.

Sur la base des commentaires recueillis, le gouvernement compte déposer en 2014 une nouvelle politique énergétique pour le Québec.

Le site Web de la Commission demeurera en ligne au cours des prochains mois pour vous permettre de consulter les mémoires déposés, de prendre connaissance des commentaires en ligne et de visionner en différé les séances publiques.

Le rapport final de la Commission sera déposé prochainement sur ce site.

Mentionnons que la participation a été particulièrement forte au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le Ministère vous remercie de l'intérêt que vous avez porté à la Commission.

Résultats du tirage des baux de villégiature

Au cours de l'automne 2013, 65 terrains de villégiature ont été offerts par tirage au sort cette année, soit 25 dans la MRC du Fjord-du-Saguenay et 40 dans celle de Maria-Chapdelaine. Au total, la participation s'est élevée à 3 585 inscriptions.

Pour obtenir plus de renseignements sur les offres de baux de villégiature, consultez le site Internet du Ministère à l'adresse www.mrn.gouv.qc.ca/fr/tirageausort/ ou communiquez avec la MRC concernée.

MRC Le Fjord-du-Saguenay :
1 888 673-1705

MRC de Maria-Chapdelaine :
1 888 776-2131